



Canton de Berne

## Réduction des postes d'ecclésiastique dans le cadre de l'EOS

# Mise en œuvre des économies décidées par le Grand Conseil

17 mars 2014 – Communiqué de presse; Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques

**A compter de début mai 2015, 27,5 postes seront supprimés progressivement dans les trois Eglises nationales bernoises. Cette réduction d'effectifs s'étalera jusqu'en 2017. Le président du Conseil-exécutif Christoph Neuhaus a informé par courrier les Eglises nationales, les paroisses et les ecclésiastiques de la mise en œuvre des mesures d'économie décidées par le Grand Conseil. Le canton veut appliquer ces mesures de manière aussi supportable que possible pour les paroisses et le personnel concernés.**

Dans le cadre de l'examen des offres et des structures (EOS), le Grand Conseil avait décidé, lors de sa session de novembre dernier, de réduire la dotation des paroisses en ecclésiastiques de 5 millions de francs au total d'ici à la fin 2017. La réduction requise correspond à 27,5 postes, la plupart dans l'Eglise nationale réformée évangélique. Sur ce total, 6,5 postes vacants gardés en réserve peuvent être supprimés dès cette année. La réduction d'effectifs portera donc sur 21 postes de 2015 à 2017. Le Conseil-exécutif a décidé de mettre en œuvre les mesures d'économie conformément au calendrier arrêté par le Grand Conseil. Il préparera dans les prochains mois les modifications d'ordonnance nécessaires. Les Eglises nationales peuvent soumettre des propositions au gouvernement sur les modifications à apporter à l'ordonnance concernant l'attribution des postes pour mettre en œuvre le mandat parlementaire. Les autorités ecclésiastiques, pour leur part, ont accepté l'ampleur de la réduction d'effectifs et considéré qu'il serait possible de respecter les délais, bien qu'elles les aient qualifiés de « difficilement supportables ». Le président du gouvernement Christoph Neuhaus, directeur de la justice des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, a fait parvenir un courrier aux Eglises pour les informer des modalités de mise en œuvre.

Le canton entend appliquer les mesures d'économie du parlement dans un esprit de partenariat avec les trois Eglises nationales. Pour autant qu'il existe une marge de manœuvre, la réduction des postes doit être supportable pour les Eglises et tournée vers l'avenir. Comme les travaux préparatoires en vue de l'adaptation des bases juridiques

demandent plus de temps que prévu, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'attendre la session du mois de septembre pour mettre à l'ordre du jour son arrêté sur les postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton. Au départ, il était prévu que le parlement examine l'affaire lors de sa session de juin prochain. La révision nécessaire de l'ordonnance sur l'attribution des postes d'ecclésiastique sera ensuite soumise à l'Eglise nationale réformée évangélique, qui peut associer le synode d'hiver à ses réflexions. Le Conseil-exécutif arrêtera l'ordonnance correspondante en janvier prochain. L'ordonnance révisée concernant l'attribution des postes et l'arrêté modifié du Grand Conseil entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2015. Dès lors, les réductions d'effectifs seront mises en œuvre d'ici à 2017.

---

© Canton de Berne

<http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen.html>